

AVIS PUBLICQUE

MRC de Portneuf

INSPECTIONS DE PROPRIÉTÉS

Le Service de l'évaluation foncière de la MRC de Portneuf procède en permanence aux inspections de propriétés situées sur son territoire.

Les inspections visent principalement à :

- Relever l'état des propriétés suite à l'émission d'un permis de construction ou de rénovation;
- Enquêter les transactions immobilières;
- Faire la mise à jour des informations contenues dans les dossiers d'évaluation (visite de chaque propriété à tous les 9 ans maximum, tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale (LFM)).

Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2012, des inspections massives de propriétés auront lieu plus spécifiquement dans le secteur de Saint-Ubalde.

Vous pouvez en tout temps demander à l'inspecteur de fournir une preuve d'identité délivrée par la MRC de Portneuf, tel que prévu par la LFM.

Merci de votre collaboration.

Nancy Brassard, B.A.A., É.A.

Directrice

Service de l'évaluation foncière

Pour informations supplémentaires : 418 285-3744